

Votants : 96

Convocation du Conseil de Communauté :

le 2 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 13 mars 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 12 mars 2012

FINANCES– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR LE FINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA STATION D'EPURATION DE PELLE-CHAT

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Joël MISBERT à Alain MATHIEU, Gérard GIBault à Gilbert GOLAZ, Maryvonne ARDOUIN à Nicole IZORE, Jérôme BALOGÉ à Jacqueline LEFEBVRE, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Annie COUTUREAU à Anne LABBE, Patrick DELAUNAY à Denis THOMMEROT, Francis DUPONT à Stéphane PIERRON, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Nicolas MARJAULT à Nathalie SEGUIN, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Magdeleine PRADERE à Alain MEMIN, Bernard RAIMOND à Jacky AUBINEAU, Claire RICHECOEUR à Danielle NICORA, Gérard ZABATTA à Michel GENDREAU

Titulaires absents suppléés :

Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE

Titulaires absents :

Dominique VALLEE, Patrick BERNACCHI, Eliane LE MAITRE, Aurélien MANSART, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Joël MISBERT, Jean-Luc MORISSET, Gérard GIBault, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGÉ, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Julie BIRET, Annie COUTUREAU, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Véronique HENIN-FERRER, Guillaume JUIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Delphine PAGE, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Gérard ZABATTA

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 MARS 2012

FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR LE FINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA STATION D'EPURATION DE PELLE-CHAT

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu :

- La délibération du 13 décembre 2010 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC « Le Luc – Les carreaux » - Communes d'Echiré et de Saint-Gelais et par là même le programme des équipements publics dont le surdimensionnement de la station Pelle-Chat.
- L'article L. 311-4 du code de l'urbanisme par lequel il peut être mis à la charge de l'aménageur de la zone (Communauté d'Agglomération de Niort) le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des constructions à édifier au sein de la zone.
- Par exception à l'article L. 2224-1 du CGCT, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, un EPCI peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses au titre des services publics industriels et commerciaux.

Considérant :

- Le prix de vente des parcelles sur la dite zone tient compte du coût du surdimensionnement de la station.
- Le budget annexe Zone d'Activités Economiques ne peut pas verser de subventions.
- L'aménageur étant la CAN, c'est le budget principal qui peut à titre exceptionnel prévu à l'article L. 2224-1 du CGCT (à savoir éviter une augmentation excessive des tarifs), verser au budget annexe assainissement une participation au financement de la station d'épuration Pelle-Chat.

Récapitulatif des dépenses STEP
Pelle-Chat

Nature de la dépense	Montant marché HT	Subvention AELB	Subvention CG79	Montant incluant subvention	Participation du budget principal	Remarque
Travaux station	4 646 182 €			4 646 182 €	387 182 €	Montant marché moins PR Chauray / Prorata des EH
Travaux PR Pré Madame	53 570 €	8 036 €	13 393 €	32 142 €	12 053 €	Prorata des débits du PR
Cana reft Pré Madame vers La Fuye	108 835 €	16 325 €	27 209 €	65 301 €	24 488 €	Prorata des débits du PR
Travaux cana rejet	198 620 €	29 793 €	89 379 €	79 448 €	6 621 €	Prorata des EH
Frais Maîtrise d'œuvre (5%)	242 240 €			242 240 €	20 187 €	Prorata des EH
SPS	11 176 €			11 176 €	931 €	Prorata des EH
Contrôle technique	23 143 €			23 143 €	1 929 €	Prorata des EH
Acquisition terrain	19 700 €			19 700 €	1 642 €	Prorata des EH
levé topo	1 000 €			1 000 €	83 €	Prorata des EH
sondages géotechniques	5 051 €			5 051 €	421 €	Prorata des EH
études d'incidence	3 725 €			3 725 €	310 €	Prorata des EH
TOTAL	5 313 242 €	54 154 €	129 980 €	5 129 108 €	455 847 €	

EH : équivalent habitant
PR : poste de refoulement

Cette subvention, dont les crédits sont inscrits au budget, sera amortie sur 15 ans.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter le versement de cette subvention exceptionnelle d'équipement du budget principal vers le budget annexe assainissement à hauteur de 455 847 € conformément au récapitulatif des dépenses ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 96
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120312-c10-03-2012-DE
Date de télétransmission : 19/03/2012
Date de réception préfecture : 19/03/2012